



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Suivi de la stratégie nationale de prévention de la délinquance

Question écrite n° 44136

Texte de la question

M. Sylvain Templier interroge M. le ministre de l'intérieur sur le suivi de la stratégie nationale de prévention de la délinquance. Selon le bilan provisoire publié par le service statistique ministériel de la sécurité intérieure (janvier 2022), le nombre d'agressions physiques est en hausse de 12 % en 2021. Le nombre de victimes de viols ou de tentatives de viol est en hausse de 32 %. Les violences intrafamiliales, ainsi que les vols, trafics et escroqueries croissent également. Il convient toutefois de souligner une baisse des atteintes aux biens et de préciser que certains chiffres s'inscrivent en partie dans le un contexte de libération et de meilleure prise en compte de la parole. Par ailleurs, l'année 2020 avait été marquée par une baisse ou une stabilisation des actes de délinquance en raison des mesures de freinage de la pandémie. Pour répondre à ces problématiques, le Gouvernement a lancé la stratégie nationale de prévention de la délinquance sur la période 2020-2024, mentionné par le Premier ministre d'alors. Depuis la loi du 5 mars 2007, plusieurs plans et stratégies se sont succédés, pour un bilan parfois mitigé. Compte tenu de l'enjeu de cohésion sociale, inhérente à la sécurité, il est plus que primordial de s'assurer de la bonne mise en œuvre de cette stratégie se déroulant sur cinq ans. Composée de quatre axes (prévention de la délinquance des plus jeunes, protection des personnes vulnérables, implication renforcée de la population, gouvernance rénovée) déclinés en quarante mesures, la stratégie est ambitieuse et couvre les angles de ce fléau multidimensionnel. Si certains effets ne peuvent s'apprécier que sur le long terme, d'autres critères, notamment en ce qui concerne la territorialisation des mesures, peuvent d'ores et déjà être appréciés. En effet, le quatrième axe prévoit une adaptation à chaque territoire et une coordination entre les différents acteurs impliqués (préfet, justice, maire...). M. le député souhaiterait ainsi savoir si, au terme des premières années de mise en œuvre, des résultats préliminaires pouvaient être observés. Il souhaiterait par ailleurs savoir de quelle manière cette stratégie est évaluée et suivie dans son application.

Données clés

Auteur : [M. Sylvain Templier](#)

Circonscription : Haute-Marne (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44136

Rubrique : Sécurité des biens et des personnes

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 février 2022](#), page 758

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)